

Montpellier (Hérault), Caserne de Lauwe, (8 juin 1944 – 17 août 1944)

Hélène Chaubin

La caserne De Lauwe fut à l'origine un bâtiment diocésain destiné à abriter un séminaire. Il comptait une chapelle. Construit à partir de 1865 sur décision de l'évêque de Montpellier, Mgr Le Courtier, il devint propriété de l'État en vertu de la loi de séparation de 1905 et fut transformé en caserne, celle du 81e régiment d'Infanterie. Puis ce fut un hôpital militaire lors des deux guerres mondiales, jusqu'en 1943, date à laquelle le Service de Santé de la Marine quitta le bâtiment. En 1944, de juin à août, des miliciens s'installèrent dans ces locaux désaffectés ; ils en firent une prison pour les résistants et un lieu de tortures. Entre le 8 juin et le 17 août 1944, sur leurs 94 victimes incarcérées, six moururent sous la torture ou par exécution sommaire. Tous furent dépossédés de leurs objets de valeur, de leur argent, humiliés, frappés torturés.

Avec l'occupation totale de la France en novembre 1942, le Royaume du maréchal disparut et avec lui toute illusion de souveraineté française. La volonté de l'Allemagne et l'arbitraire eurent toute leur place. La Milice de Darnand, même si elle avait pu inquiéter Laval, gagna des pouvoirs de police pratiquement illimités quand Darnand en décembre 1943 fut nommé Secrétaire général au maintien de l'Ordre. L'année 1944 a été partout marquée par les violences des miliciens. Mais Montpellier fut particulièrement concernée par celles qui furent commises à la caserne De Lauwe. C'est en juin 1944 que le chef départemental Hoareau transmit aux miliciens de l'Hérault l'ordre de se regrouper avec leur famille à la caserne De Lauwe. Il en allait ainsi dans tout le pays où les miliciens, encasernés, devaient se préparer au combat contre tous ceux qu'ils traquaient déjà, ces résistants qu'ils appelaient « terroristes ». Cet appel à la mobilisation, prélude à une possible guerre civile, avait été approuvée par le préfet Reboulleau, lui-même milicien. Deux cents miliciens de l'Hérault répondirent à l'injonction et trente miliciens de l'Aveyron les rejoignirent : il s'agissait de rescapés car la milice aveyronnaise avait été décimée par la Résistance.

L'occupation de la caserne dura jusqu'au 17 août 1944, date à laquelle le chef régional Jacques Pissard donna l'ordre d'un repli qui devait se faire en même temps que la retraite allemande : les Alliés avaient débarqué en Provence le 15 août. Dans cet intervalle de deux mois, les miliciens avaient interpellé et incarcéré une centaine de personnes parfois de leur propre initiative, parfois en concertation avec un organisme policier créé à Montpellier en juillet : la DRRG (Direction Régionale des Renseignements Généraux), dirigée par un commissaire, Jean Tisseyre et logé 3 place de Castries dans un hôtel particulier réquisitionné par la Kommandantur ; Tisseyre avait recruté sa propre équipe : cinq hommes choisis non pour leurs capacités professionnelles mais pour leur absence de scrupules et la haine qu'ils vouaient aux résistants. Parmi eux, Philippe Fanfuli, alias Tortora, venu de Marseille, qui s'illustra à De Lauwe par sa cruauté, n'était pas un policier mais un indicateur. Une femme était présente lors des interrogatoires accompagnés de tortures, la maîtresse de Tortora, Fernande Thévenond. Tous purent compter sur l'appui de l'intendant de police Hornus qui avait succédé à l'intendant Marty en avril 1944.

Les miliciens disposaient de leur propre 2e Bureau, service de renseignement qui fonctionnait depuis les débuts et tous ceux qui figuraient sur ses listes étaient en danger. Les miliciens de De Lauwe tuèrent cinq de leurs prisonniers, exécutés ou morts sous les tortures. Ils avaient été frappés, forcés d'ingurgiter du sel, pendus par les pouces, ou, pour les femmes, par les cheveux. Une sixième victime fut un milicien, agent double, assassiné par les siens.

La méthode était une interpellation brutale, sans mandat judiciaire, un premier interrogatoire souvent pratiqué à la DRRG dans la cave ; seuls les cinq inspecteurs choisis par Tisseyre étaient présents. Puis un transfert en voiture de la personne arrêtée, les yeux bandés, à la caserne De Lauwe où des cachots avaient été aménagés dans la cave à charbon. Enfermés soit isolément soit en groupe (jusqu'à 26 personnes), les prisonniers restaient sans soins et sans secours. Certains étaient employés pour le transport des victimes sans connaissance après l'interrogatoire, ou pour leur enterrement dans des fosses creusées dans la cave. En juin, de nouvelles cellules furent créées dans l'ancienne chapelle.

Les motifs des miliciens étaient politiques : trois des prisonniers assassinés étaient des militants

communistes. Mais ils étaient aussi crapuleux. Tous les détenus étaient dépouillés : argent, bijoux, vêtements de prix, et jamais restitués à ceux qui, par chance, échappèrent à cet enfer. Le vol fut peut-être parfois le principal motif de l'arrestation. En voici deux exemples. Pierre Roy, arrêté le 17 juillet subit deux séries d'interrogatoires à la DRRG et à la caserne De Lauwe. Frappé, nu, avec une canne et avec un nerf de bœuf, dépouillé deux fois : de son portefeuille qui contenait 25240 francs, puis, chez lui, lors d'une perquisition de la DRRG, en son absence, d'une somme double. Il fut libéré le 17 août. Le cas d'un éleveur lozérien, Brunel, est plus éloquent : des miliciens, le 7 août à 22h30, pénétrèrent chez lui à Chandeyrac et dirent être acheteurs de ses moutons. Sur son refus, revenus le lendemain avec un camion, ils pillèrent la maison, s'emparèrent de 64 moutons, arrêtaient leur propriétaire et l'incarcérèrent dans une cellule de la caserne. Il en sortit le 17 août. Rares furent les évasions. Il faut citer le cas de Marguerite Rouan, l'épouse de François Rouan alias "Montaigne" un des chefs du maquis (AS) Bir Hakeim, qui fut interpellée le 14 juillet et incarcérée jusqu'au 18, jour de son évasion. Convaincue d'être l'épouse d'un important chef de maquis, — son mari, François Rouan, dit « Montaigne », prit la tête de Bir-Hakeim en août — , elle ne fut pas frappée, mais soumise à un chantage concernant ses parents et son enfant de 14 mois, lesquels furent d'ailleurs arrêtés après l'évasion ; elle fut donc traitée en otage.

Les morts : il y eut 6 victimes mais un cas doit être dissocié, celui d'un milicien [Adrien Robert](#) arrivé à la caserne de Lauwe le 1er juillet 1944. Cet homme de 35 ans appartenait au service de renseignement de la milice. Il fut vite accusé par un autre milicien, Santamaria, membre du même service, de jouer double jeu, d'avoir fait arrêter ou tuer en Aveyron d'autres miliciens. Malgré ses dénégations, il fut enfermé, torturé à plusieurs reprises, insulté, frappé à coups de gourdin. Ses tortionnaires étaient Tortora, Vinas, Fernande Thévenot. Cette femme assistait aux interrogatoires et en tirait plaisir. Comme Tortora enfonçait le canon de son revolver dans l'anus de Robert, elle eut ce mot : « Vous allez le faire jouir, le type ». C'est dans les derniers jours que la violence atteignit son paroxysme. Robert n'était pas encore mort quand les miliciens quittèrent la caserne. Ils l'emmenèrent le 18 août, et en chemin, après l'avoir défiguré, le fusillèrent et jetèrent son cadavre dans la Mosson.

Les cinq autres morts étaient des résistants :

[Henri Pignol](#)

[Élise Pignol, son épouse](#)

[Germaine Bousquet, née Fabre](#)

[Jean Guizonnier](#)

[Raoul Batany](#)

Les trois premiers furent assassinés en juillet. Les époux Pignol, arrêtés par les hommes de la DRRG furent incarcérés à la caserne De Lauwe. Henri Pignol y mourut le 14 juillet ; son épouse le 21 juillet : on l'aurait retrouvée pendue dans sa cellule. Cela permit au médecin de la Milice, Bourdiol, d'obtenir un permis d'inhumer alors qu'en réalité Élise Pignol fut sans doute étranglée par ses bourreaux. Quant à Madame Bousquet, elle succomba peut-être à une crise cardiaque à la suite de son interrogatoire à la DRRG, mais son cadavre fut ensuite emporté par les miliciens qui se plaignaient d'avoir à dissimuler des cadavres ou d'avoir à faire les déclarations à l'Etat-civil. Jean Guizonnier a été l'un des plus maltraités et des plus courageux : arrêté au début d'août, il a été frappé à coups de canne dans les locaux de la DRRG, puis emmené à De Lauwe où les sévices reprirent le 11 août. Les coups de poing sur son visage l'avaient énucléé. Il était nu, ensanglanté, et son dos fut brûlé au fer rouge. Il mourut dans la cellule où on l'avait ramené. Personne ne voulait assumer la responsabilité de cette mort : ni Hoareau ni Tisseyre. Quant à Hornus, consulté par Tisseyre, il décida de faire dissimuler le cadavre et de déclarer que Guizonnier s'était évadé pendant un transfert vers Vichy. Il fut effectivement enterré dans le parc de De Lauwe. Bien cachés dans les vastes locaux de la caserne, les miliciens en firent un enfer, car la peur était l'un de leurs outils : la vue du sang, des cheveux arrachés, le bruit des coups et des hurlements des suppliciés, la vision des visages et des corps brisés, tuméfiés, tout était fait dans ce théâtre de l'horreur pour terroriser les prisonniers. L'un des prisonniers était médecin ; le docteur Monoff était souvent requis pour "soigner" ses co-détenus suppliciés.

La dernière victime avait 17 ans : Raoul Batany avait été arrêté à Montpellier après qu'il eût tué le Docteur Marissal sans doute une tragique erreur car il croyait exécuter un milicien. D'abord interrogé et violemment frappé à la DRRG après son arrestation en juin, transféré à la caserne De Lauwe, il fut exécuté le 17 août, alors que les miliciens se voyaient contraints à la fuite : deux miliciens, Cordier et Vinas auxquels le responsable de la caserne, Ferran, avait refusé la clé de la cellule de Batany, enfoncèrent la porte à coups de pioche. Conduit dans la cour, il reçut deux balles de 6mm/35 dans la nuque et le front. Cette exécution fut faite en présence de la veuve du Dr

Marissal qui voulait venger le professeur Marissal et de son fils Jacques qui était lui-même un milicien. D'autres prisonniers avaient été chargés de creuser une fosse dans la cave à charbon ; Batany y fut enseveli, sans doute encore vivant d'après la déclaration du Docteur Monoff. Son corps, mal caché, car les fosses étaient peu profondes, fut ensuite enterré dans le parc. La fuite des miliciens suivit la retraite des Allemands, ils s'enfuirent vers Lyon après la vente de la viande des moutons volés et une quête effrénée de véhicules. Les Allemands qui en manquaient eux-mêmes ne leur accordèrent rien et s'emparèrent même de la voiture de Hoareau leur chef départemental.

Le soir du 17 août, soit deux jours après le débarquement de Provence, la caserne était vide ; les derniers prisonniers avaient été libérés.

Le rendez vous de Lyon n'eut pas lieu, les miliciens de la région s'étaient dispersés en fonction de leurs moyens et sans solidarité. La plupart des miliciens furent retrouvés en septembre tandis que la police qui perquisitionna la caserne De Lauwe découvrait les corps qui y étaient enterrés. Très vite les FFI instaurèrent des cours martiales qui siégeaient en public. Ces justiciers issus de la résistance visaient les miliciens en priorité. Elle leur accorda des avocats. L'ex-préfet Reboulleau fut exécuté le 1er septembre 1944. Mais c'est en décembre que l'intendant Hornus transféré à Toulouse où il avait été en poste jusqu'en avril 1944 fut finalement condamné à mort par la Cour de Justice et exécuté en décembre. Avant que ne s'installe la Cour de Justice, les cours martiales FFI avaient prononcé et fait exécuter 72 condamnations à mort à Montpellier et 16 à Béziers. Les exécutions étaient publiques.

Aussi le gouvernement dut se hâter de mettre en place à la mi-septembre des Cours de Justice – une justice d'exception – pour reprendre en main l'épuration. Ces instances siégèrent jusqu'en juillet 1948. Elles prononcèrent 102 condamnations à mort dont 70 par contumace. Les chefs d'accusation étaient assassinats, vols et trahison. Dès 1945, le chef régional milicien Pissard fut condamné à mort in presentia ainsi que Grimoux, le commissaire adjoint de la DRRG. En décembre, certains étaient encore en fuite mais furent condamnés à mort par contumace comme Tisseyre, Fanfulli et sa maitresse, ainsi que Cordier et Vinas, les assassins de Batany.

Les cours martiales étaient illégales, mais il leur fut accordé qu'elles avaient été établies « dans le but de contribuer au maintien de l'ordre en accord avec les autorités administratives et judiciaires ». En effet l'horreur inspirée par les agissements de la Milice et plus particulièrement les crimes perpétrés à la Caserne De Lauwe avaient fait craindre des actions de représailles, des exécutions sommaires, et c'est en sorte par délégation populaire que les FFI jugèrent nécessaire une justice immédiate.

Sources : Arch. dép. Hérault, 59 W 42, Cour de Justice ; 59 W 50-51, Affaire de la Milice de l'Hérault ; 59 W 30-31, Cours martiales ; 3W139-150, Milice de Montpellier, rapport police judiciaire du 27 avril 1945. — *À la pointe du combat. Figures de résistants communistes.* — Jacques Delperrié de Bayac, *Histoire de la Milice, 1918-1945*, Fayard, 1969. — Jacques-Augustin Bailly, *La Libération confisquée*, Albin Michel, 1993. — Hélène Chaubin, *L'Hérault dans la guerre, 1939-1945*, De Borée, 2015. — Michèle Cointet, *La milice française*, Fayard, 2013. — Christian Roche, "L'énigme de l'affaire Marissal", in *Études héraultaises*, N° 45, 2015. — Pierre Chevalier, "La seule chose qui compte, disait-il à ses fils, c'est ce que tu fais, pas ce que tu dis : François Rouan (Foix 1914-Montpellier 1992)", in *Le Midi Rouge* n°30, décembre 2017. — Jean-Claude Richard, "La Gestapo de Montpellier, 1942- 19 août 1944", in *Études héraultaises*, Dossier spécial, "Mémoires de guerre", n°52, 2019. — Christian Roche, "Les Cours martiales et la Cour de Justice à Montpellier 1944-1948" ; in *Études héraultaises*, n°52, 2019.

Photos



Joseph Darnand secrétaire général de la Milice française.
JPEG - 23.4 ko
221 x 300 pixels



La caserne de Lauwe à Montpellier
JPEG - 53.3 ko
585 x 335 pixels



La cour de la caserne De Lauwe
JPEG - 133.9 ko
1088 x 789 pixels



La fosse où Batany fut enseveli
JPEG - 2.9 Mo
4000 x 3000 pixels

Pour citer cet article :

<https://maitron.fr/spip.php?article233147>, notice Montpellier (Hérault), Caserne de Lauwe, (8 juin 1944 – 17 août 1944) par Hélène Chaubin, version mise en ligne le 22 novembre 2020, dernière

modification le 23 novembre 2020.

2007-2023 © Copyright Maitron - Tous droits réservés || Maitron - Campus Condorcet - Bât. Recherche Sud - 5 Cours des Humanités - 93322 Aubervilliers Cedex